

## **Elections fonction publique : Qui vote, où et quand?**

Les personnels travaillant au CNRS sont invités à voter pour le Comité Technique (CT), les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ou les Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Ceux travaillant dans des unités hébergées - par-exemple les Unités Mixte de recherche (UMR) - sont aussi invités à voter au Comité Technique de l'établissement hébergeur (comme les universités). Voici quelques explications détaillées :

### **Qui vote ?**

TOUS les personnels fonctionnaires (titulaires) et contractuels (non titulaires, CDI, CDD etc...) votent !

### **Qui vote pour quoi ?**

- Les Fonctionnaires (titulaires) votent pour le Comité Technique et pour la CAP correspondant à leur corps (les T pour la CAP T, les IE pour la CAP IE, etc...)
- Les Fonctionnaires stagiaires votent pour le Comité Technique
- Les Non Titulaires (contractuels, CDI, CDD ...) ayant une ancienneté minimale continue de 2 mois au CNRS à la date du scrutin le 20 octobre 2011 votent pour le Comité Technique et leur CCP. Il y a 2 CCP : une pour les personnels ITA et une pour les chercheurs.

### **Quand et comment vote-t-on ?**

Au CNRS, le scrutin se déroule du 29 septembre au 20 octobre 2011. C'est un vote par correspondance à un seul tour. Le matériel vous sera envoyé par courrier et vous n'aurez qu'à suivre les instructions. **La date limite de réception des votes est le 20 octobre, 10h00.** Pour éviter les oublis, nous vous encourageons à envoyer vos bulletins dès réception du matériel.

### **Pour les personnels travaillant dans des unités hébergées et multi-tutelles (UMR, etc...) :**

Ces unités sont localisées sur des sites n'appartenant pas au CNRS. C'est le cas la plupart du temps pour les UMR sur les sites des Universités et autres établissements...

Tous ces personnels votent pour le comité technique de leur établissement hébergeur. Les personnels CNRS des unités sont donc électeurs de droit.

La plupart du temps le scrutin dans les universités est un scrutin à l'urne. Ils doivent être organisés avant le 20 octobre.

**N'hésitez pas à vous renseigner. En cas de difficulté prenez contact avec nos militants pour plus de renseignements.**

**Ne laissez pas les autres s'exprimer pour vous,  
Votez pour les listes CGT**